

Mérignac : « Nous devenons des producteurs vendeurs d'énergie »

Lecture 1 min

[Accueil Gironde Mérignac](#)



L'adjoint au maire Gérard Chausset sur le toit de l'école de la Glacière qui participe au dispositif d'autoconsommation collective. © Crédit photo : C. M. / « Sud Ouest »

Par Christine Morice

Publié le 26/01/2023 à 20h41

La Ville de Mérignac vient de créer une association, Merci, offrant un cadre administratif à un dispositif d'autoconsommation collective d'électricité produite par des panneaux solaires installés sur des édifices publics

Au départ, dès 2013, la commune de Mérignac a commencé à installer des panneaux photovoltaïques sur différents sites municipaux, comme la crèche du Burck, afin de revendre de l'énergie à [EDF Obligation d'Achat Solaire](#). Mais depuis, un nouveau virage a été pris. En effet, une association, présidée par Gérard Chausset, adjoint au maire en charge des espaces publics et des travaux, vient d'être créée. Elle se nomme Merci, comme Mérignac Énergies Renouvelables Citoyennes Innovation et permet de gérer un dispositif d'autoconsommation collective via la vente à des partenaires associatifs ou institutionnels.

Sur le même sujet



Mérignac : la Ville va produire de l'électricité pour ses bâtiments et vendre le surplus à des tiers

La mairie va tester un dispositif dit d'autoconsommation collective dans les quartiers de la Glacière et du Burck. Objectif : produire de l'énergie renouvelable via le photovoltaïque pour alimenter des équipements et vendre le surplus d'électricité à des tiers

C'est en 2017 qu'a été lancée, avec l'aide du bureau d'études [Tecsol](#), une analyse du patrimoine municipal en vue d'installer davantage de panneaux solaires. Les ateliers municipaux, l'école de la Glacière, celle du Burck et son centre de loisirs en ont été équipés sur une surface totale de 450 m² et pour un coût d'un million d'euros avec les travaux de rénovation des toitures, selon Claire Poumarède, directrice du patrimoine bâti.

Vendre le surplus

Dans un premier temps, il s'agissait de produire de l'énergie renouvelable permettant des réductions sur les factures énergétiques de la Ville. Puis, l'autoconsommation partielle a pris un tour nouveau, en décembre 2022, en devenant collective. Il est possible, désormais, via l'association, de vendre une partie du surplus produit sur un périmètre donné à des partenaires locaux, comme les foyers de jeunes travailleurs de Bourran et de Mondésir, et peut-être, plus tard, à des commerces ou d'autres adhérents.

« Nous devenons des producteurs et des vendeurs d'énergie, se félicite Gérard Chausset. Le volume produit au Burck et à la Glacière représente la consommation annuelle de 150 logements. Cette formule est plus que jamais de circonstance avec la crise énergétique ! »

Le retour des beaux jours devrait prochainement favoriser cette autoconsommation collective qui devrait impliquer de nouveaux développements, dans d'autres quartiers.